

## La voie de la souveraineté

Jean Blain

Volume 4, numéro 21, mars 1962

Le séparatisme

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/59879ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blain, J. (1962). La voie de la souveraineté. *Liberté*, 4(21), 113–121.

## La voie de la souveraineté

JEAN BLAIN

Au point de départ, je distingue deux plans: celui de la théorie et celui de la conscience. Chez une nation en état de servitude, l'idée d'indépendance apparaît sous forme de doctrine. Elle peut aussi être ressentie comme un besoin collectif, irrépressible qu'il faut combler pour poursuivre le développement de l'être national. L'idéal d'indépendance devient alors un phénomène de conscience en même temps qu'une fin première orientée vers une fin ultime: le bien de la nation.

### *La théorie de l'indépendance*

Au point de vue doctrinal, c'est-à-dire dans son caractère universel, l'idée d'indépendance offre peu de difficultés. Elle découle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Tout groupement qui possède les caractéristiques d'une nation (milieu géographique, nombre, culture, conscience collective) a le droit de se donner les instruments et les cadres nécessaires à son épanouissement.

Cette thèse n'a pas toujours été formulée, mais elle a, de tout temps, été appliquée. Elle s'est réalisée, il est vrai, non en vertu du droit à l'indépendance, mais en vertu du pouvoir d'y accéder. Des nations jeunes, fortes, dynamiques sont devenues des états indépendants, décuplant ainsi leur force d'attraction ou de conception, et privant, par la suite, soit en les assimilant, soit en les subjuguant, les groupes minoritaires cohabitant avec elles d'accéder eux-mêmes à l'indépendance. Ainsi se sont formés les grands états modernes. A partir du milieu du 19<sup>e</sup> siècle, cette loi de l'indépendance devenue thèse sous le nom de principe des nationalités modifia considérablement la physionomie de l'Europe : indépendance de la Belgique, formation de l'état allemand, de l'état italien, des états balkaniques. Aujourd'hui, elle achève de ruiner, en Asie et en Afrique, les structures du colonialisme établies par les visées impériales de la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Universellement acceptée avant même de recevoir sa formulation, il serait invraisemblable que la théorie de l'indépendance comme condition d'épanouissement national ait été rejetée au Canada français depuis deux siècles.

#### *La conscience de l'indépendance*

Posons le problème en termes différents : se peut-il que les Canadiens français aient accepté pour eux comme permanent un état qu'ils auraient jugé de servitude ? Il semble, au contraire, qu'ils aient considéré que toute leur histoire depuis deux cents ans a été une marche ininterrompue vers l'indépendance, sauf pour l'inquiétante période 1840-1842.

Reprenons rapidement les données de notre histoire traditionnelle, celle qui a entériné les jugements de nos hommes d'état et de nos penseurs politiques, celle qui, à son tour et jusqu'à aujourd'hui, a modelé notre pensée nationale, en un mot, celle qui nous a formés en nous révélant à nous-mêmes et dont nous sommes tous tributaires. En 1774, c'est l'indépendance culturelle : langue, foi, droit civil. En 1791 s'ajoutent l'indépendance territoriale (Bas-Canada) et une indépendance administrative partielle (chambre d'assemblée). Puis les violences de 1837 amènent les sombres jours de 1840-1842 où, pour la seule fois dans notre histoire, on se permet, devant le spectre de l'Union, un laisser-aller défaitiste.

Mais ça ne va pas durer. Toujours selon l'histoire traditionnelle, l'alliance réformiste (Lafontaine-Baldwin) déjoue en 1842 les sombres complots de l'Union. Nous retrouvons intact et en mieux ce que nous avons craint de perdre : indépendance culturelle (le français est rétabli dans ses droits et la structure fédéraliste du régime permet aux Canadiens français de régir seuls les domaines de l'enseignement et du droit civil) ; indépendance territoriale (restés maîtres de l'ancien Bas-Canada, les Canadiens français se feront facilement à l'idée que l'Ontario fait partie de leur pays puisqu'il n'y a plus qu'un seul Canada) ; autonomie administrative qui devient en 1848 une complète indépendance dans les affaires intérieures (conquête du gouvernement responsable). Nous sommes aux portes de la victoire finale.

La Confédération canadienne de 1867 n'ajoute rien à l'indépendance qui nous était accordée sous l'Union, sauf qu'elle nous donne les garanties constitutionnelles (gouvernement provincial) de notre autonomie "qualitative". En revanche, elle étend, à la satisfaction de notre orgueil, le champ de notre patrie *a mari usque ad mare*, là où en *Canadiens* nous jouissons d'une quasi-souveraineté "quantitative".

Quasi-souveraineté : il n'est besoin pour la compléter que de couper les derniers liens des vieilles servitudes impériales. Ce qui sera fait en 1931.

Telle est bien l'histoire qu'on nous a enseignée : celle de notre ascension vers l'indépendance. En tous, nous y avons plus ou moins communiqué.

Selon cette tradition historique, la situation actuelle peut se formuler comme suit : nous, Canadiens français, sommes souverains dans tous les secteurs qui sont liés étroitement à l'être national de notre groupe (culture, droit civil, propriété). Dans les autres secteurs qui concernent davantage l'être individuel que l'être national (commerce, communications, politique extérieure), nous participons de la souveraineté du Canada tout entier, et, par conséquent, là encore, nous sommes indépendants. A remarquer, en passant, que le terme indépendance est équivoque : il signifie à la fois rupture des liens coloniaux, indépendance par soi et indépendance par participation.

Il ne s'agit pas, pour le moment, de juger au mérite cette explication historique. Il s'agit plutôt de comprendre qu'elle est

le reflet d'une conviction profonde (qu'elle a, du reste, contribué à ancrer davantage), généralement partagée, et inscrite au coeur des Canadiens français : la conscience de former une nation indépendante.

Ainsi donc, au premier abord, il peut sembler paradoxal qu'on propose aujourd'hui la théorie de l'indépendance à une communauté nationale de laquelle l'histoire et la conscience collective n'ont jamais cessé d'affirmer l'indépendance.

### *La conscience de la dépendance*

Mais le paradoxe n'est qu'apparent. C'est que parallèlement à l'interprétation officielle de notre passé, on retrouve ici et là, depuis plus d'un siècle, chez certains groupes politiques de l'opposition de même que chez quelques penseurs nationalistes, des éléments d'une interprétation différente. Il s'agit d'une ligne de pensée qui n'a jamais eu ni l'audience ni la rigueur de la pensée officielle. Elle s'est développée comme dans le maquis, n'ayant jamais été servie par des groupements politiques au pouvoir. D'autre part, l'histoire traditionnelle ne lui a pas rendu justice.

En réduisant ses diverses expressions à un commun dénominateur, on peut la formuler de la façon très simple qui suit : nous, Canadiens français, sommes dépendants des Canadiens anglais avec lesquels nous partageons le pays.

Les manifestations les plus claires de cette pensée, nous les retrouvons chez les jeunes Libéraux qui, sous l'Union, font opposition à l'alliance réformiste responsable de la thèse d'un Canada français souverain à l'intérieur et *par* la souveraineté d'un Canada-Uni. Nous les retrouvons encore chez les libéraux qui s'opposent à la Confédération : prolongement du Canada-Uni. Nous les retrouvons enfin chez Tardivel, dans les mouvements de l'Action Française (1922), des Jeune Canada (1937) et dans les mouvements souverainistes actuels.

De même que pour le terme *souveraineté* dans la thèse traditionnelle, la notion de dépendance est également équivoque. Cependant, il ne s'agit pas cette fois d'ambiguïté dans l'application mais dans les causes. Pour certains, nous sommes dépendants par notre faute (v.g. notre infériorité économique expli-

quée par notre retard à nous occuper de la chose). Pour d'autres, nous sommes dépendants parce que les Canadiens anglais refusent de respecter le pacte d'alliance (v.g. nous sommes privés d'une part de nos revenus à cause de la centralisation fiscale "inconstitutionnelle"). Pour d'autres enfin, nous sommes dépendants parce que la présence anglaise nous a placés dans un état de minorité colonisée.

Pour poursuivre le parallèle, remarquons qu'une nouvelle thèse historique, celle de l'historien Maurice Séguin, repose sur cette dernière explication et contribue à aiguïser la conscience de la dépendance.

Car, au fond, c'est bien de cela qu'il s'agit. Derrière les griefs et les plaintes formulées par les Canadiens français depuis plus de cent ans avec plus ou moins de bonheur et de lucidité, on retrouve cette conscience de la dépendance qui constitue pour son vis-à-vis comme un constant reproche.

### *Un dialogue de sourds*

Nous voici rendus à ce qui m'apparaît le noeud du problème : l'affrontement de deux consciences, de deux convictions. Des remarques importantes s'imposent.

1° Ces consciences sont l'expression du degré d'assimilation de l'individu canadien-français au grand tout canadien. Ce degré varie d'une époque à l'autre et d'un individu à l'autre. En d'autres termes, tout Canadien français a une part de lui-même qui s'ajuste plus ou moins bien à l'ensemble national canadien (car il est faux de prétendre, d'une manière absolue, qu'il y a deux nations au Canada ou qu'il n'y en a qu'une. Il y a une nation et des particularismes, si on se réfère à ce qui est commun ; il y a deux nations et des similitudes, si on se réfère à ce qui est différent). Dans l'hypothèse où l'ajustement est parfait, l'individu a conscience d'appartenir à un groupe national ou à deux groupes nationaux tout à fait indépendants. Il s'insère alors parfaitement bien dans les structures confédératives actuelles. Si, au contraire, l'individu se sent complètement étranger à l'ensemble canadien, il aura une conscience aigüe de la servitude des Canadiens français. Entre ces extrêmes, toute une gamme d'états, correspondant à des insertions plus ou moins parfaites, produit au niveau de la conscience des convictions qui varient d'un individu

à l'autre. Celles-ci se manifestent dans des attitudes de l'esprit. Ainsi, l'un ressent particulièrement le peu de cas qu'on fait du bilinguisme à travers le pays ; un autre verra plutôt l'humiliation que comporte la nécessité du bilinguisme ; tel autre sera sensible au nombre insuffisant des Canadiens français dans le fonctionnarisme fédéral, etc. Divergences aussi dans les solutions aux conflits : celui-ci fait appel à la bonne volonté, à l'unité nationale ; celui-là voudrait un retour à l'"esprit" de la Confédération ; cet autre exige quelques réformes constitutionnelles ; cet autre, enfin, réclame la sécession. Donc, il ne s'agit pas à proprement parler de l'affrontement de deux consciences (qui sont des extrêmes), mais d'une multitude de consciences qui "voient" les choses dans des optiques différentes.

2° Il s'agit bien de convictions profondes et non *d'abord* de raisonnements. Avant toute formulation par l'esprit, nous sommes foncièrement convaincus d'être indépendants, d'être partiellement dépendants à cause d'un pacte non respecté, d'être partiellement dépendants à cause d'un drame historique, etc. Ces convictions évoluent, bien sûr, mais suivant une logique qui est rarement conforme à celle de l'esprit. Si on conteste cette assertion, on rend inexplicables un nombre effarant de changements d'attitude d'hommes politiques ou de théoriciens consignés tout au long de notre histoire. Je prends l'exemple de Lafontaine. Il milite chez les patriotes qui, en 1837, font le coup de feu. Leur but : redresser des griefs politiques, si l'on veut, mais en vue de libérer le chemin vers l'indépendance nationale. Durham, du reste, l'affirmera. En 1842, à la tête du Canada-Uni, Lafontaine prétend reprendre la marche interrompue des Canadiens français vers la souveraineté. Or, en 1842, les Canadiens français sont en minorité dans le nouveau régime de l'Union. Vue selon la stricte logique, l'indépendance qui approche ne sera pas la leur. Que s'est-il passé ? Trahison ? Illogisme ? Ce serait vraiment trop simple. Inexpérience des lois qui régissent les rapports des groupes nationaux vivant sous un même état ? Peut-être. Mais alors, comment expliquer que cette inexpérience se soit prolongée jusqu'à nos jours à travers tous nos chefs fédéraux ? Pour que les deux attitudes, celle de 1837 et celle de 1842, soient vraiment compatibles, il faut qu'elles soient liées, suivant une dialectique obscure, par une conviction intime qui mêle, partiellement du moins, des entités nationales que

la raison peut facilement distinguer. On pourrait encore citer beaucoup d'exemples d'hommes de chez nous qui ont oscillé entre leur appartenance canadienne et leur appartenance canadienne-française sans se mentir à eux-mêmes ni perdre leur aptitude à la logique. C'est le cas de tous nos hommes politiques qui ont joué tour à tour sur les deux scènes fédérale et provinciale.

Qu'il ne s'agisse pas, au premier chef, de problèmes rationnels nous est amplement prouvé par l'impasse à laquelle sont arrivées, depuis 1867, toutes les discussions sur l'indépendance. En voici un schéma à peine caricatural :

- Il nous faut l'indépendance.
- Mais nous sommes indépendants.
- Non, nous ne sommes pas indépendants puisque Ottawa dirige une partie importante de nos destinées.
- Mais Ottawa, c'est nous.  
ou (variante)
- Mais Ottawa, c'est *un peu* nous.

Depuis deux ans qu'on a relancé chez nous l'idée séparatiste, nous assistons à un véritable dialogue de sourds. Personne ne conteste la théorie de l'indépendance. Mais personne, non plus, ne s'entend sur la réalité qu'elle recouvre ou qu'elle doit recouvrir. Tel se croirait indépendant si le Québec devenait unilingue et pouvait ainsi participer davantage à la communauté culturelle française. Tel autre se montrerait satisfait qu'Ottawa abandonne les impôts directs. Mais la conviction de l'un semble sans effet (c'est l'histoire qui nous l'enseigne depuis cent ans) sur la conviction de l'autre. Dans une telle conjoncture, le séparatisme ne propose pas un choix rationnel à faire, mais selon celui à qui on s'adresse, il reste une nécessité contraignante, une demi-nécessité, ou une absurdité.

### *L'épanouissement de la personne*

Pourtant il se produit chez nous — tout le monde le constate — des bouleversements considérables. Est-ce illusion d'y voir un resserrement de l'unité nationale canadienne-française qui ouvre la porte à des revendications futures? Je ne crois pas. L'état provincial qui nous encadre et qui est lui-même symbole

d'unité a pris pour nous depuis quelques années un sens différent. Il est véritablement devenu l'institution sur laquelle nous comptons. Que s'y soit ralliée aussi rapidement une intelligentsia qui le boudait en 1957, tout en faisant des mamours à Ottawa, est fort significatif. Certains y voient de l'opportunisme ou un manque de sérieux. J'y vois plutôt une autre manifestation de cette logique obscure dont je parlais tantôt. Or, qu'est-ce qui distingue l'état du Québec en 1962 de celui de 1959? La marche vers le progrès. L'état québécois met en oeuvre ce qu'une élite bafouée réclamait depuis la fin de la guerre et qu'elle a voulu, sans avoir conscience de trahir, chercher ailleurs. Si nous examinons dans le détail les transformations qui se sont opérées chez nous depuis deux ans, nous constaterons que peu ont été faites sous le signe du national. Elles ont surtout eu pour motifs le respect et l'épanouissement de la personne (assainissement des moeurs politiques, aide à l'éducation, assurance-hospitalisation), à commencer d'ailleurs par la libération de juin 1960. Mais qui peut nier qu'elles n'aient contribué à accroître la conscience collective?

Il m'apparaît donc que la cohésion nationale canadienne-française qui est sans conteste plus forte depuis deux ans est le résultat d'une politique axée sur la personne plus que sur la communauté nationale. Il est plaisant de constater que les intellectuels de gauche qui, sous le régime Duplessis, réclamaient à grands cris au nom de la dignité de la personne, tout en vomissant toute forme de nationalisme sous prétexte qu'il masque l'individu, sont peut-être ceux qui ont le plus contribué au réveil nationaliste que nous constatons actuellement.

Car il y a un réveil nationaliste. On a pu prétendre que les mouvements souverainistes en étaient l'une des causes. Je crois plutôt qu'ils en sont une forme d'expression nécessaire.

Mais il est peut-être urgent qu'ils trouvent leur orientation définitive. Tout en maintenant comme ferment leur idéal de souveraineté, ils devraient, me semble-t-il, cesser de nous rabâcher la théorie de l'indépendance que tous admettent et les injustices de la Confédération qui ne sauraient toucher que ceux qui sont déjà convaincus. Sinon, ils se condamnent à piétiner, ce qui est déjà d'ailleurs l'impression qu'ils donnent.

Si vraiment l'indépendance nationale est dans la ligne de l'épanouissement de la personne au sein d'une véritable démo-

cratie, n'est-ce pas de ce côté qu'ils doivent oeuvrer (ce qui élimine tout séparatisme de droite) ?

A remarquer qu'il ne s'agit pas de dévaloriser la réalité nation, mais de montrer qu'elle ne prend son vrai sens (celui précisément que des attitudes négatives fort bien connues lui ont fait perdre) que liée à la réalité personne. Ainsi, par exemple, le respect de la langue chez nous n'a de signification nationale réelle que si ce respect est revendiqué comme une forme de respect de la personne.

Dans cette hypothèse, il est à prévoir que notre progrès individuel et social dans les cadres de l'état du Québec nous fera sentir de plus en plus, et collectivement, les limitations qui restreignent notre développement. Ces limitations qui brimeront la personne brimeront aussi la nation et paralyseront l'état. Nous aurons alors une conscience aigüe de notre servitude à l'égard d'un Canada dont la majeure partie nous paraîtra étrangère. Nous serons aux portes de l'indépendance, celle qui est possible dans le monde actuel et qui, bien sûr, nous le sayons tous, ne résoud pas tous les problèmes. Il sera vain alors de se demander, comme on le fait aujourd'hui, si cette indépendance est possible, si elle est réalisable. Elle sera devenue nécessaire, et rien ne pourra la contrecarrer.

*Jean BLAIN*